



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2010
Français
Original : anglais

Bureau

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 octobre 2010, à 15 heures

Président : M. Deiss (Président de l'Assemblée générale) (Suisse)

Sommaire

Organisation de la soixante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
(suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Secrétaire général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Organisation de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Secrétaire général (A/65/231)

1. **Le Président** attire l'attention du Bureau sur la demande présentée par le Secrétaire général concernant l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée «Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement» (A/65/231).

2. **M. Sial** (Pakistan) dit qu'il souhaiterait élucider s'il s'agit d'inscrire la question à l'ordre du jour de la soixante-cinquième ou d'en faire un point récurrent de l'ordre du jour pour les sessions ultérieures. Il se demande également si le Bureau souhaite recommander que la question soit examinée à la fois en séance plénière et par la Première Commission, comme le propose le Secrétaire général, étant donné que, selon l'interprétation par sa délégation du règlement intérieur de l'Assemblée générale, les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être attribuées à la grande commission qui dispose des compétences nécessaires pour les examiner. Sa délégation estime que la Première Commission est celle qui a qualité pour examiner cette question.

3. L'orateur propose de modifier comme suit le libellé de la question additionnelle dont l'inscription est demandée: «Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux du mécanisme multilatéral de désarmement, y compris de la Conférence du désarmement, et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement», de manière à ce la question puisse faire l'objet d'un examen approfondi par la Première Commission.

4. **M. Kleib** (Indonésie) dit que la réunion de haut niveau s'inscrit dans une série de réunions destinées à faire avancer le programme de non-prolifération et de désarmement et à maintenir la dynamique engendrée notamment par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue à New York en 2010, et du

Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Washington, D.C. Sa délégation reconnaît qu'un certain nombre de mesures de suivi s'imposent après la réunion de haut niveau, et elle appuie donc la demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Secrétaire général, exactement telle qu'elle est libellée dans sa lettre. Il faut espérer que ce nouveau point de l'ordre du jour pourra servir à renforcer les efforts de revitalisation de la Conférence du désarmement et autres mécanismes de désarmement de l'ONU et offrira une tribune pour discuter de manière plus approfondie de la manière de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. L'orateur encourage tous les membres du Bureau à appuyer pleinement la demande d'inscription de cette question à l'ordre du jour et son examen à la fois par la plénière et la Première Commission de l'Assemblée générale.

5. **Le Président**, répondant aux questions soulevées par le représentant du Pakistan, dit qu'il ressort clairement de la lettre du Secrétaire général que la demande porte sur l'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le Bureau décidera de la recommandation à formuler quant à l'attribution de la question après s'être prononcé sur son inscription à l'ordre du jour. Rappelant que, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau n'est pas autorisé à discuter une question quant au fond, mais doit simplement recommander s'il convient ou non de l'inscrire à l'ordre du jour, il dit que l'amendement proposé à l'intitulé de la question est une modification de fond et n'est donc pas recevable.

6. **M. Sial** (Pakistan) estime que la proposition de sa délégation ne porte pas sur le fond de la question, si ce n'est qu'elle a une incidence sur la recommandation du Comité concernant son inscription à l'ordre du jour; conformément à l'article 40 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau est autorisé à discuter le fond d'une question dans ces conditions. L'amendement proposé, qui vise uniquement à élargir la portée de la question et à faire du suivi un processus ouvert, est compatible avec la teneur de la lettre par laquelle le Secrétaire général a convoqué la réunion de haut niveau et avec la lettre dont le Bureau est saisi.

7. **M^{me} Lucas** (Luxembourg) dit que la décision du Secrétaire général de convoquer la réunion de haut niveau est intervenue à un moment crucial pour l'avenir de la Conférence du désarmement, qui doit se montrer capable de faire face aux défis actuels. Cette

initiative très opportune appelle maintenant un suivi de la part de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. S'agissant de la proposition faite par le représentant du Pakistan, il importe de rappeler que l'intitulé de la question additionnelle dont l'inscription est demandée dans la lettre du Secrétaire général reprend en fait celui de la réunion de haut niveau tenue le 24 septembre 2010. En conséquence, une modification de cet intitulé constituerait une modification après coup du nom de la réunion de haut niveau. Sa délégation appuie donc l'inscription de la question, telle que libellée dans la lettre du Secrétaire général, à l'ordre du jour de la présente session.

8. **M. Ntwaagae** (Botswana), réitérant l'importance qu'il y a à maintenir l'élan imprimé par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, et rappelant avec inquiétude que le programme de la Conférence du désarmement n'a pas avancé depuis bien longtemps, dit que sa délégation appuie la demande opportune du Secrétaire général, qui devrait faire sensiblement avancer le programme de désarmement de la communauté internationale. L'attribution éventuelle de cette question à la fois à la plénière et à la Première Commission de l'Assemblée générale est un point de détail qui pourra être décidé par la suite.

9. **M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) s'associe aux autres délégations qui ont appuyé la demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Secrétaire général, sous sa forme initiale. Cette décision permettrait de poursuivre les débats et d'accélérer les progrès sur la question, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien de la paix et de prévention des conflits.

10. **M^{me} DiCarlo** (États-Unis d'Amérique), réitérant l'importance que revêt le désarmement pour son pays, dit que sa délégation a jugé la réunion de haut niveau très utile et que, à l'instar d'autres délégations, elle souhaite maintenir l'élan imprimé par la Conférence de 2010 chargée d'examiner le Traité. L'oratrice appuie donc la demande du Secrétaire général, telle qu'initialement présentée.

11. **Le Président** dit que le représentant de l'Égypte a demandé à prendre part au débat. L'article 43 du règlement intérieur ne s'applique pas. Il considère que le Bureau souhaite accéder à cette demande.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. *À l'invitation du Président, M. Abdelaziz (Égypte) prend place à la table du Bureau.*

14. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit que la demande du Secrétaire général présente un intérêt particulier du fait que la réunion de haut niveau a été organisée pour répondre à une invitation qui figurait dans le document issu de la Conférence de 2010 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération (NPT/CONF.2010/50 (vol. I)). Bien que sa délégation soit préoccupée par le fait que le mémoire explicatif joint à la lettre du Secrétaire général omette de faire mention de bon nombre des questions soulevées par le Mouvement des pays non alignés lors de la réunion de haut niveau, notamment de la nécessité de conclure une convention sur les armes nucléaires et de fixer à 2025 la date butoir pour l'élimination totale des armes nucléaires, l'orateur estime que la décision d'inscrire la question à l'ordre du jour de la présente session n'exclut pas des négociations ultérieures concernant le libellé d'un projet de résolution qui répondrait aux préoccupations de toutes les délégations. Il appelle donc le représentant du Pakistan à accepter l'inscription de la question à l'ordre du jour. L'Égypte a toujours été favorable au renforcement du mécanisme de désarmement et au rôle de la Conférence du désarmement, et elle estime que l'adoption ultérieure, par consensus, d'une résolution sur ce point de l'ordre du jour serait une mesure très positive.

15. *M. Abdelaziz (Égypte) se retire.*

16. **M. Ould Hadrami** (Mauritanie) appuie la demande du Secrétaire général.

17. **M. Sial** (Pakistan) souhaite préciser que sa délégation ne s'est pas opposée à la proposition du Secrétaire général, mais a cherché à la renforcer encore. L'amendement proposé s'inscrit dans la ligne du paragraphe 1 du mémoire explicatif, qui évoque la large reconnaissance de l'importance du multilatéralisme, ainsi que les inquiétudes que suscite la situation actuelle du mécanisme multilatéral de désarmement.

18. **M. Badji** (Sénégal), rappelant l'intérêt que sa délégation attache au désarmement, s'associe aux autres délégations qui ont appuyé la proposition du Secrétaire général. En tant que membre de la Conférence du désarmement, le Sénégal a pleinement conscience des problèmes actuels.

19. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session une question additionnelle intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ».*

20. **Le Président** croit comprendre que le Bureau souhaite recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question additionnelle à la plénière et à la Première Commission, étant entendu que, en séance plénière, l'Assemblée procédera au débat sur la question et que la Première Commission examinera toutes les propositions qui s'y rapporteront.

21. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 15 h 35.